



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

L'an 2026, le 4 juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Monsieur KOUIDRI ZOURGUI Nourdine et Monsieur AOUKACHI Abdellah se retirent et ne prennent pas part au vote

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, ARANDA Aurélie, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, DILEK Mujde, EL GAMOUN Houria, ESTRADA Jonathan, FARIS Aicha, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 3

RUSSELLO Marie qui donne procuration à KHOUMRI Louisa
LAUER Bernard qui donne procuration à ADAMY Marie
TUFEKCI ERKILIC Yasemin qui donne procuration à SAADI Lamine

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération 63 Subventions aux associations sportives

Rapporteur : Monsieur DARKAOUI Kamel

La commission des sports qui s'est réunie le mercredi 3 juin, vous propose d'attribuer les subventions aux associations sportives.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions au fonctionnement des associations :

US Football 05	45 000 €	Versement en 2 fois après transmission d'un bilan intermédiaire
Far Futsal Club	6 000 €	
Punching Far Boxe	5 000 €	
Tennis Padel Club	7 800 €	
SAF Boules Loisirs	2 000 €	
Karaté Shotokan	3 000 €	
Body Fitness	900 €	
Espérance Far Futsal	10 000 €	
Instant J'azz	1 200 €	
Judo Club Far	3 500 €	
Compagnie Tir à l'Arc	2 000 €	
Dynamic's	900 €	
Aikido Club	300 €	

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles :

US Fare 05 - 14 177 €
Instant Jazz - 700 €

Vote 22 Pour 5 Abstentions

Décision adoptée à la majorité



**Le Maire
Marie ADAMY**